



**HAL**  
open science

## La voix de l'orateur dans les histoires tragiques

Claudine Nédelec

► **To cite this version:**

Claudine Nédelec. La voix de l'orateur dans les histoires tragiques. Elsevier, 2017, L'oralité dans le roman (XVIe-XVIIe siècles), n°32, pp. 75-89. hal-03272023

**HAL Id: hal-03272023**

**<https://univ-artois.hal.science/hal-03272023>**

Submitted on 2 May 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Claudine Nédelec**

## **La voix de l'orateur dans les histoires tragiques**

Lorsque Charles Sorel, dans le dénouement de ce patchwork esthétique qu'est sa nouvelle intitulée « La Sœur jalouse », veut imiter/parodier l'histoire tragique, voici ce qu'il écrit :

Il faut maintenant que ma plume se souille des barbares actions d'une sœur dénaturée, et raconte la fin pitoyable et tragique de deux fidèles amants, ce qu'elle n'aurait pas le courage de faire, si elle n'avait désir de s'acquitter des choses à quoi elle s'est obligée et d'achever ce qu'elle a commencé volontairement.<sup>1</sup>

Nul doute que ce fragment discursif, énoncé par un auteur (au sens plein du terme : celui qui est responsable à la fois de la gestion de la narration, de son interprétation et de ses effets pathétiques), s'adresse aux lecteurs et lectrices, que Sorel n'avait pas non plus manqué de convoquer en ouverture de son récit (« Je veux maintenant pour mon plaisir tomber d'une extrémité à l'autre, mes belles dames, et vous raconter les passions qui ont possédé les âmes de quelques gens de basse qualité, après vous avoir parlé de celles des personnes des plus relevées »<sup>2</sup>), ainsi qu'en fermeture : « faut confesser que le Ciel eut beaucoup de douceur pour elle, puisqu'il ne lui fit pas souffrir la moindre partie des supplices qu'elle méritait »<sup>3</sup> (on se demande comment il le sait : l'ironie libertine permet d'interroger la *valeur* de cette voix discursive).

Nul doute que Sorel n'ait voulu ainsi souligner une caractéristique des histoires tragiques de son temps, celle de donner une place particulière à la voix non tant d'un narrateur (comme dans les recueils de nouvelles encadrées à la mode de Boccace) que d'un orateur, usant ostensiblement du discours : rhétorique judiciaire et/ou épideictique, encadrement par exorde et péroraison, soulignement de la valeur argumentative du récit dans le récit même, style fleuri à fonction pathétique, voire tendant au sublime... Cette voix oratoire, surplombante et même sermonnaire, fait de l'histoire racontée un *exemplum* – certes étendu jusqu'à constituer une confirmation en soi – en s'adressant directement aux lecteurs *comme* à l'auditoire d'un discours, voire d'une homélie. Il lui arrive d'ailleurs aussi de s'adresser aux personnages eux-mêmes,

---

<sup>1</sup> Charles Sorel, « La sœur jalouse », *Les Nouvelles françaises* [1623], dans Roger Guichemerre (éd.), Dom Carlos *et autres nouvelles françaises du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard (Folio classique ; 2714), 1995, p. 61.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 76.

pour les accabler de leurs erreurs ou les avertir de leur destin, ou prévenir par leur intermédiaire ceux qu'ils « représentent » (les parents, les amoureux, les femmes mariées, les chrétiens...).

Or, si les critiques ont déjà souligné l'importance de ce discours d'escorte et ses motivations didactiques et religieuses, en particulier chez Jean-Pierre Camus<sup>4</sup>, il serait intéressant d'essayer d'en retracer l'histoire et les variations, depuis la traduction des histoires tragiques de Bandello en France par Boaistuau et Belleforest, jusqu'aux volumes du début du XVIII<sup>e</sup> siècle dans lesquels on réédite, avec succès encore, les *Histoires tragiques* de « François de Rosset »<sup>5</sup>, non sans nombre d'adjonctions bien postérieures à la mort de celui-ci, en une époque où la littérature narrative tient autant que possible à distance ce type d'interventions narratives<sup>6</sup>.

### Les premières histoires tragiques

En dédicaçant en 1559 sa *Continuation des histoires tragiques* à Monseigneur Charles Maximilien, duc d'Orléans (le futur Charles IX), François de Belleforest déclare que cette traduction a été enrichie « de sentences, d'adoptions d'histoires, harangues, & epistres ». Il ajoute :

Et encor, pour mieux embellir l'histoire, qui de longtemps vous estoit vouee, Monseigneur, j'ay fait le sommaire de chasque narration, & la fin selon le sujet, y accommodant les sentences, qui me sembloient [à] faire pour l'institution de la vie, & formation des bonnes mœurs.<sup>7</sup>

En réalité, Boaistuau avait fait de même dans sa traduction des *Histoires tragiques des œuvres italiennes de Bandel*, quelques mois plutôt, traduction à laquelle avait déjà travaillé avec lui Belleforest, comme Boaistuau le reconnaît<sup>8</sup>. Dans sa dédicace, il affirme le même souci didactique que son collaborateur et successeur : « Et apres avoir consideré, que la philosophie

---

<sup>4</sup> Voir les références dans Stephan Ferrari, « L'histoire tragique au service de la cause tridentine. Exemplarité et foi religieuse dans *L'Amphithéâtre sanglant* et *Les Spectacles d'horreur* de Jean-Pierre Camus », *Littératures classiques*, n° 79-2012, « Littérature et religion de J.-P. Camus à Fénelon », Frank Greiner (dir.), p. 113-126.

<sup>5</sup> Une étude exhaustive dépasserait évidemment le cadre de cet article ; on s'en est donc tenu à quelques exemples, liés soit par un aveu d'héritage (ainsi de Camus envers Belleforest et Rosset), soit par des titres significatifs (comme *Nouvelles histoires tragiques*...).

<sup>6</sup> On connaît le caractère exceptionnel de la phrase de l'*incipit* de *La Princesse de Clèves* : « Ceux que je vais nommer étaient, en des manières différentes, l'ornement et l'admiration de leur siècle ». Malgré tout, que faut-il penser de l'ultime phrase : « sa vie, qui fut assez courte, laissa des exemples de vertu inimitables » ?

<sup>7</sup> Édition de référence : *XVIII histoires tragiques. Extraictes des œuvres Italiennes de Bandel, & mises en langue Française. Les six premieres, par Pierre Boistreau [sic], surnommé Launay, natif de Bretagne. Les douze suivans, par Franç. de Belle Forest, Comingeois*, Lyon, P. Rollet, 1578, [p. 306]. Comme celle-ci, toutes les paginations données ensuite sont celles du document électronique (BnF, NUMM 113057), l'original étant irrégulièrement paginé.

<sup>8</sup> *Ibid.*, « Advertissement au lecteur », [p. 10].

estoit la vraye medecine de toutes les plus cruelles passions de l'ame, [...] je proposay de vous presenter mon Theatre du Monde, lequel combien qu'il soit contrainct, & que le discours en soit bref, si est-ce que le Chrestien diligent trouvera un assez ample subject en quoy s'exercer »<sup>9</sup>.

Si harangues et épîtres reviennent à donner davantage la parole aux personnages, développant ainsi à la fois la possibilité d'analyser leurs motivations et d'expliquer leurs comportements, et la présence effective, incarnée, « vivante », de multiples « voix » dans le récit, sommaires et sentences tendent à donner une importance nouvelle à l'*orateur*, chargé de transformer par son discours la narration en *exemplum*, autrement dit non seulement de subordonner le narré aux leçons morales qui doivent en être dégagées, mais aussi de le raconter *en orateur* (comme s'il était un orateur), toujours susceptible de « prendre la parole » dans la narration, soit pour exprimer une sentence, qui tire la « leçon » de l'événement pour le public auquel il s'adresse, de façon impersonnelle ou de façon « personnalisée », soit pour en souligner le pathétique, afin de « toucher » l'auditoire – un orateur ayant toujours la double fonction d'instruire (*docere*) et de susciter les émotions (*movere*) nécessaires à l'efficacité de la leçon. Or « l'écrit permet, par sa permanence, de donner en même temps le récit et sa leçon, et donc de satisfaire à l'exigence de totalité induite par le souci de ne jamais laisser l'interprétation au seul caprice du lecteur »<sup>10</sup>.

Il me semble qu'il y a là quelque chose de nouveau dans le rapport à l'oralité, qui va frapper les contemporains, et constituer par suite une sorte de caractéristique du genre. En effet, cette « voix oratoire » (quand elle ne se fait pas oraculaire, voire divine) n'est pas celle d'un devisant comme chez Bandello lui-même, qui construit un système où c'est le dédicataire qui raconte l'histoire, sa fonction morale étant développée dans la dédicace signée Bandello ; ce n'est pas non plus tout à fait un « je » d'auteur, dans la mesure où ce « je » qui parle, qui « nous » parle, dénué de toute véritable individualité au profit d'un *ethos*, est le véhicule d'un message issu de la sagesse universelle, voire de la sagesse divine. Il ne s'agit pas d'une oralité de dialogue, mais d'une oralité de discours : une autorité supérieure « nous » dit ce que nous devons penser, ou ressentir, au nom d'une vérité morale indiscutable, appuyée sur la « vérité » historique, hautement affirmée, des faits, et bénéficiant d'une forme (l'écrit) qui tout en pouvant mimer les formes de l'oral, bénéficie d'un avantage, car

---

<sup>9</sup> *Ibid.*, « Dédicace à Monseigneur Matthieu de Mauny, abbé des Noyers », [p. 6].

<sup>10</sup> S. Ferrari, « L'histoire tragique au service de la cause tridentine... », p. 117.

les discours que nous oyons, font beaucoup moins d'impression en nos ames que ceux que nous lisons. Les uns s'en vont promptement en l'air, passent légèrement, et ne nous laissent le loisir de les concevoir : Mais les autres demeurent tant qu'il nous plaist, nous attendent et nous donnent moyen de les examiner, et d'en faire nostre profit.<sup>11</sup>

Chez Boaistuaou comme chez Belleforest, chaque histoire « traduite » de Bandello se présente donc sous la forme suivante : un « sommaire », parfois fort développé, sorte d'essai humaniste nourri de références doctes, visant à dégager les leçons de l'histoire, un titre long qui utilise souvent le *pathos*, un *excipit* qui résume la leçon, et, assez souvent, des interventions au cours de l'histoire, soit sous forme de sentences, soit sous forme d'annonces des catastrophes à venir, hautement justifiées... Citons par exemple :

- une intervention proleptique (troisième histoire, Boaistuaou) :  
[Roméo et Juliette profitent de leur mariage secret] avec un contentement incroyable, jusques à tant que la fortune envieuse de leur prosperité tourna sa rouë pour les faire trebucher en un tel abysme, qu'ils luy paierent l'usure de leurs plaisirs passez, par une tres-cruelle & trespitoyable mort, comme vous entendrez cy apres, par le discours qui s'ensuit.<sup>12</sup>
- le sommaire de la cinquième histoire (Boaistuaou) :  
Combien qu'entre toutes les creatures de Dieu, il ne se trouve rien plus traictable & humain, que les femmes : de sorte qu'il semble qu'elles soient envoyees du ciel, pour le soulagement de nostre humanité. Si est-ce que depuis qu'elles degenerent de leur naturel, & que leur cholere s'allume & s'enflamme, elle[s] deviennent quelques fois furieuses, & entreprennent des choses que les plus cruels tyrans auroient horreur d'exercer ; dequoy nous font preuve une infinité d'histoires sacrees & prophanes, depuis le commencement du monde jusques à nostre siecle. Mais qui a esté mieux accompli en toutes choses qu'Adam ? La femme du premier assaut [l'a] vaincu<sup>13</sup>. [...] Bref il ne se trouve rien si difficile, ardu & penible, où sa malice ne penetre, lors qu'elle la veut deployer. Comme vous pourrez juger par la lecture de ceste histoire, où les affections d'une femme cruelle sont si bien exprimees, que vous ne serez moins espouventez de les entendre, qu'elle estoit hardie & asseuree à les executer.<sup>14</sup>
- une intervention moralisatrice (neuvième histoire, Belleforest) :  
Voyla comme les parens peu soingneux de leurs enfans, & qui les allechent par leurs mignotises, en font des corps qui se dedient à une prostitution effrontee & publique, denigrans

---

<sup>11</sup> Jean de Lannel, *Histoire d'Arthemize*, cité par Frank Greiner, « Préface », *Littératures classiques*, n° 79-2012, p. 9-30, p. 17.

<sup>12</sup> *XVIII histoires tragiques*, [p. 108].

<sup>13</sup> Suit une longue série de questions rhétoriques, destinée à prouver la force (dangereuse) des femmes.

<sup>14</sup> *Ibid.*, [p. 178-179].

l'honneur des maisons, laquelle avec si grand' peine ils ont maintenu, l'ayans prins de leurs ancestres.<sup>15</sup>

- une intervention pathétique (neuvième histoire, Belleforest) :

Qui est le cœur, qui ne fremit, visage qui ne pallisse, & cheveux qui ne herissent au recit d'une si horrible & estrange façon d'enfantement : Je sçay que les vertueuses dames ne pourront lire cecy sans grand esbahissement & detestation d'une telle cruauté en la mere & sans larmoyer de pitié pour voir la peine si impitoyable donnee au povre enfant. Mais bon Dieu : la detestation du peché est si grande devant Dieu, que souventesfois il permet que les plus grands tombent en des fautes telles & si horribles, que le seul penser peut donner espouventement aux cœurs les plus assurez.<sup>16</sup>

- une péroration (dix-septième histoire, Belleforest) :

Voila pourquoy toutes escritures sont pleines des embusches dressees par les meschans contre les bons, à fin que les vertueux ayent en quoy s'appuyer, qui est ce bon Dieu qui ne laisse perir aucun des siens, quoy que pour quelque temps il semble les avoir mis en oubly. Là ou au contraire les meschans prosperent, & fleurissent à souhait, jusques à ce que Dieu, fashé de leurs impietez, destruit si à poinct leurs desseins, que ce, qui n'a gueres apparoissoit grand, superbe, & magnifique, est converty en mespris, & derision, ou est si bien aneanty, que les traces mesmes en sont effacees.<sup>17</sup>

On ne saurait bien sûr nier l'influence de la rénovation de la parole pastorale et sermonnaire voulue par le Concile de Trente<sup>18</sup> ; mais il ne faudrait pas négliger d'une part l'influence possible des chœurs tragiques antiques, repris dans la tragédie humaniste, d'autre part le souci esthétique (au sens d'émotion produite par l'art) de « diriger le regard » qu'avait exprimé Alberti : « j'aime que dans un sujet, il y ait quelqu'un qui fasse aux spectateurs comme un signe de la main [...] ; qu'il te démontre enfin qu'il y a là ou un danger ou quelque merveille, et que, par ses gestes, il t'engage à rire ou à pleurer »<sup>19</sup>.

Dès les *Nouvelles histoires tragiques* de Bénigne Poissenot, on voit l'influence de ce modèle. L'argument de la sixième histoire, intitulée « Cruel massacre, commis au tumulte de Bassigny, en la personne d'un Prestre, appelé maistre George Pelleteret : & quelle estoit la sainte & louable vie de ce personnage »<sup>20</sup>, se termine ainsi : « Nous te faisons juge, si le fait, raconté en l'histoire suivante ne fut un trait de cruauté plus que barbaresque, dequoy, apres

---

<sup>15</sup> *Ibid.*, [p. 416].

<sup>16</sup> *Ibid.*, [p. 445-446].

<sup>17</sup> *Ibid.*, [p. 764]. Voir d'autres exemples dans la préface d'Hervé-Thomas Campagne à son édition du *Cinquième tome des histoires tragiques [...]*, [1572], Genève, Droz, 2013.

<sup>18</sup> Voir F. Greiner, « Préface », *Littératures classiques*, p. 13.

<sup>19</sup> Cité par H.-T. Campagne, *Cinquième tome...*, p. XLII.

<sup>20</sup> Bénigne Poissenot, *Nouvelles histoires tragiques*, Paris, G. Bichon, 1586, p. 398.

l'avoir leüe, tu diras ton avis, si bon te semble »<sup>21</sup>. Et voici la péroration (les faits appartiennent à l'histoire des guerres de religion) :

J'ay ouy le recit de tant de telles cruautez, au Dauphiné, Vivarez, haut & bas Languedoc, Albigeois, Guascongne, & autres contrees, que les cheveux en y songeant se dressent en ma teste, Dieu par sa sainte misericorde, nous face la grace de si bien nous reconnoistre, plorer nos pechez, & amander nostre vie, que le mauvais temps qui a couru, ne retourne jamais, & que nos enfans & nepveux, jouïssent de plus grande tranquillité, que celle qu'avons eu par cy devant. Ainsi soit-il.<sup>22</sup>

Ainsi, ce n'est pas seulement chez Camus que se développent « les intrusions d'auteur, garantissant l'intention qui anime son texte, exhibant sans cesse l'exemplarité du récit, rappelant partout (dans l'ouverture et la conclusion des nouvelles, mais aussi au cœur de la narration) sa finalité »<sup>23</sup>. Belleforest (qui est un professionnel des lettres<sup>24</sup>), poursuivra l'édition d'histoires tragiques jusqu'à sa mort, et elles seront éditées jusque vers 1616, ce qui en prouve le succès, avant qu'elles ne soient supplantées par celles de François de Rosset.

## François de Rosset et Jean-Pierre Camus

### *François de Rosset*

*Les Histoires mémorables et tragiques de ce temps*<sup>25</sup> sont elles aussi adressées à « vous qui lisez cecy »<sup>26</sup>, ce public auquel l'orateur ne cesse de « parler », de manière encore plus directe, puisque, les arguments étant supprimés, chaque histoire s'ouvre sur une adresse aux « auditeurs » auxquels les histoires sont « récitées ». Ainsi de l'Histoire VII :

Il ne faut plus aller en Afrique pour y voir quelque nouveau monstre. Notre Europe n'en produit que trop aujourd'hui. Je ne serais pas étonné des scandales qui y arrivent tous les jours, si je vivais parmi des infidèles. Mais voir que les chrétiens sont entachés de vices si exécrables que ceux qui n'ont pas la connaissance de l'Evangile n'oseraient commettre, je suis contraint de confesser que notre siècle est l'égout de toutes les vilenies des autres, ainsi que les histoires

---

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 396-397.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 434-435.

<sup>23</sup> S. Ferrari, « L'histoire tragique au service de la cause tridentine... », p. 121.

<sup>24</sup> Voir Michel Simonin, *Vivre de sa plume au XVI<sup>e</sup> siècle ou la carrière de François de Belleforest*, Genève, Droz, 1992.

<sup>25</sup> François de Rosset, *Les Histoires mémorables et tragiques de ce temps* [1619], Anne de Vaucher Gravili (éd.), Paris, Le Livre de Poche (Bibliothèque classique ; 703), 1994 (sous le titre : *Histoires tragiques*).

<sup>26</sup> F. de Belleforest, *Cinquième tome des histoires tragiques [...]*, p. 317.

suivantes en rendent témoignage, et particulièrement celle-ci que je vais commencer à vous réciter. (p. 207)

L'orateur prend également congé de son auditoire en *excipit* :

Ainsi finit misérablement ses jours Iracond, pour s'être laissé emporter à une rage désespérée d'amour. L'on ne doit pas si follement s'embarquer avec cette passion qu'on en perde le jugement. Et puis, les affections illicites sont toujours vitupérables. Quand on s'y porte avec tant d'ardeur, Dieu permet qu'un péché attire l'autre et qu'enfin, une juste punition s'en ensuit. (IX, p. 250)

Dans le cours de la narration, l'orateur ne cesse d'intervenir, sous diverses figures. Cette voix se donne pour celle d'un énonciateur légitime, bon chrétien (XI, p. 263), bon sujet du Roi (XI, p. 264), respectueux des hiérarchies sociales (XII, p. 284). Il s'affirme comme en capacité d'expliquer les « leçons » des histoires vraies qu'il rapporte (I, p. 71 ; XII, p. 295-297), grâce à son savoir, tantôt comme « homme bien informé » (XII, p. 284 ; XIII, p. 298), tantôt comme « docte » (en littérature, théologie, philosophie, démonologie... mais aussi en savoirs « populaires », hérités du Moyen Âge, et même en savoirs interdits).

Cela fait de lui l'*auteur* (*auctor*), celui qui décide des « cas » qu'il va « réciter », de ce qu'il doit dire ou taire, soit pour des raisons « techniques » (place, temps), soit pour des raisons idéologiques, *i.e.* politiques (*Au lecteur*, p. 35 ; IX, p. 235), morales ou religieuses ; c'est aussi celui qui « compose » le récit, selon une succession logique : la Loi, la transgression, la restauration de la Loi<sup>27</sup>. Et cela parce qu'il a un « dessein » (VII, p. 211 ; XI, p. 271) : publier le vice et non le défendre (II, p. 93), malgré la difficulté affective de l'entreprise (III, p. 106).

Car cette voix n'est pas seulement morale, elle est aussi pathétique, et elle emblématise la réaction du lecteur, imaginée comme analogue à sa propre réaction : « celui qui parle » manifeste ainsi sa sensibilité par les larmes (XI, p. 263, p. 268, p. 283) ; l'indignation, le dégoût (V, p. 162, p. 175 ; IX, p. 234, p. 245) ; et même l'humour (XII, p. 294). Cette communauté affective entre l'orateur et le lecteur repose sur le postulat d'une communauté morale : la voix est donc non seulement audible, mais crédible, et même « efficace ». Le récit tragique est fortement passionnel (au sens où il décrit les résultats catastrophiques des passions humaines), mais, pour éviter toute complaisance pour ces « spectacles sanglants », il faut orienter la passion des auditeurs, « en la tournant du bon côté, et en détournant de cette façon le fidèle d'une interprétation fallacieuse »<sup>28</sup> et de la séduction des mauvais exemples.

<sup>27</sup> Voir Anne de Vaucher Gravili, *Loi et transgression. Les histoires tragiques au XVII<sup>e</sup> siècle*, Lecce, Milella, 1982.

<sup>28</sup> S. Ferrari, « L'histoire tragique au service de la cause tridentine... », p. 121.



Enfin, cette voix se donne souvent comme celle d'un interprète de la parole divine, séparant le Bien du Mal, et guidant le lecteur par ses conseils, en réaffirmant un certain nombre de lois sociales, morales, religieuses qui permettent de juger les hommes et leurs actes.

### *Jean-Pierre Camus*

Si François de Rosset est, comme François de Belleforest, un polygraphe soumis à de fortes contraintes économiques, qui font penser non qu'il soit insincère, mais que le souci de plaire aux lecteurs a sa part dans les choix esthétiques et idéologiques, il n'en est pas de même de Jean-Pierre Camus. Pourtant, il ne cache pas sa dette envers ses prédécesseurs dans la préface de son *Amphithéâtre sanglant où sont représentées plusieurs actions Tragiques de nostre Temps* : « En cela je marche apres les pas de François de Belleforest et de François de Rosset qui ont auparavant moy escrit des Histoires tragiques avec un succès assez heureux. Mais si j'imite leur forme, je ne touche nullement à leur matiere [...] »<sup>29</sup>.

Si, comme Rosset, Camus supprime les arguments, on retrouve toutes les autres ingénieries de la voix de l'orateur. Camus est particulièrement éloquent dans les apostrophes véhémentes qui parsèment nombre de ses récits... C'est une chose bien connue, et bien étudiée. On se contentera ici de souligner quelques... occurrences remarquables (la liste est incomplète) de cette voix omniprésente dans « L'envie fraternelle », une des nouvelles des *Occurrences remarquables* (1628)<sup>30</sup>.

En l'une de ces provinces de notre France dont les côtes sont lavées de l'Océan (je ne puis ni ne dois la spécifier autrement pour le sanglant sujet de cette horrible occurrence), l'envie d'un aîné sur son cadet fut cause de beaucoup de sang répandu. (p. 67)

En cela certes n'eût-il<sup>31</sup> pas été blâmable, puisque la naturelle inclination que l'on a pour des enfants lui servait comme d'excuse : mais d'avoir par sa malignité porté son cadet dans le malheur dont il s'enveloppera lui-même, c'est ce qui ne peut être justifié par aucun titre, si l'on ne veut donner au mal le nom de bien, et mettre les ténèbres en la place de la lumière. (p. 67-68)

Trop heureux adolescent<sup>32</sup>, s'il n'eût point eu si bonne mine ! Mais cette beauté, illusion des sens, piège de la jeunesse, prison des yeux, douce tyrannie, charme agréable, fut sa pierre de scandale : et celle qui se trouva en lui comme un bénéfice de nature fut le maléfice de sa nature. (p. 68)

Par quelles voies cette fille indiscreète tomba au précipice de sa ruine, je ne le veux point particulariser. Seulement je crois ne m'éloigner point de la vérité si je dis [...]. (p. 68)

<sup>29</sup> Jean-Pierre Camus, *L'Amphithéâtre sanglant [...] [1630]*, Rouen, J. de la Mare, 1640, n. p.

<sup>30</sup> Jean-Pierre Camus, dans *Nouvelles du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade ; 435), 1997, p. 67-74 (soit huit pages).

<sup>31</sup> Le frère du héros, désirant favoriser ses enfants plutôt que son cadet.

<sup>32</sup> La victime de cette tragique histoire.

L'horreur saisit mon esprit, le cœur me bat, mon corps frémit et la main me tremble quand je pense aux épouvantables cruautés et aux ruisseaux de sang qui vont couler de ma plume. Qu'heureuses sont les maisons où des dragons qui ne ferment jamais l'œil veillent continuellement sur les filles ! que malheureuses celles où ce sexe infirme est laissé en proie aux aguets de malins, et délaissé en la main de sa propre infirmité ! (p. 69)

J'ai honte de produire au jour des actions si ténébreuses, mais Dieu sait que je ne recèle ce secret des obscurités que pour en faire vergogne aux malavisées qui se laissent emporter aux appâts de leurs sens. (p. 69)

Qu'eût fait Eugende contre tant d'amours et de charmes ? Ajoutez à ce premier attrait de sens l'éclat d'une grande fortune, dont celle-ci l'éblouit par des promesses solennelles. Il y a peu de Josephs qui préfèrent la conservation de l'honneur de leurs maîtres à leurs propres commodités. L'intérêt est le grand motif de toutes les actions humaines. Voilà comme cette jeunesse insensée se laisse aller à l'aveugle dans un gouffre de misères et de repentirs. (p. 69)

Hélas ! en un rosier les roses sortent des épines, mais ici les épines des douleurs sortiront des roses des plaisirs. Allez, amants forcenés, et suivez les ardents de vos passions volages, sans considérer que ces funestes flambeaux parmi les ombres de vos erreurs mènent insensiblement au précipice de votre perte. Vous entendez bien que je parle d'une tumeur qui fera bien de la rumeur, d'un fruit qui fera beaucoup de bruit, et aura d'autant plus d'amertume que plus il approchera de sa maturité. (p. 70)

Que de choses à considérer sur ce sanglant théâtre ! [...] Que de morts entassés, que de personnages amoncelés sur cette scène ! Qui ne voit qu'à étendre cette occurrence tragique un juste volume serait étroit ? Je laisse au lecteur à méditer sur la variété de ces horribles succès, et admoneste ceux qui se laissent emporter à la volupté de se faire sages par cet exemple. (p. 74)

### « François de Rosset » au fil du siècle

Un tel déferlement d'éloquence va-t-il rester la marque des histoires tragiques ? Il est en tout cas tout à fait absent des *Histoires tragiques de nostre temps* signées du sieur de Saint-Lazare, historiographe, autrement dit Claude Malingre<sup>33</sup> : ces « histoires » racontent essentiellement des faits politiques, en ce que Sorel appellerait un « style narratif » relativement neutre, mis à part quelques *incipits* soulignant une leçon de morale politique, sans dimension religieuse. Par exemple, ainsi commence l'Histoire VIII, « Du Vicomte de Boisse Pardaillan, gouverneur des villes de Sainte-Foy & de Monhur » :

Comme l'odeur des parfums enteste les dragons, & fait vomir leur rage contre le sujet duquel ils parlent, ainsi la fidélité d'un bon sujet, comme elle est de bon odeur, aussi fait-elle mal au

---

<sup>33</sup> *Histoires tragiques de nostre temps dans lesquelles se voyent plusieurs belles maximes d'Estat, & quantité d'exemples fort memorables de constance, de courage, de generosité, de regrets, & repentances* [1635], Rouen, D. Ferrand et T. Daré, 1641.

cœur à ceux qui ne peuvent regarder que de travers les actions loyales & honorables, & fait preuve de toute sorte de perfidie pour le perdre & s'en deffaire.

C'est le malheur qui est arrivé à Monsieur de Boisse Pardaillan, personnage, quoyque de la Religion pretenduë reformée, qui a rendu de tres-bons services au feu Roy Henry le Grand d'heureuse mémoire.<sup>34</sup>

Qu'en est-il alors des très nombreuses rééditions des *Histoires tragiques de nostre temps* attribuées à « François de Rosset » après sa mort, et ce jusqu'à la fin du siècle ? On sait que cette « étiquette » servit à faire vendre divers recueils<sup>35</sup>, où s'adjoignent, au fil du siècle, de nouvelles histoires au fonds des histoires réellement écrites par Rosset. Prenons comme exemple de référence *Les Histoires tragiques de nostre temps* publiées par B. Vignieu à Lyon en 1708<sup>36</sup>. Après les nouvelles de Rosset (celles de l'édition de 1619, moins quelques-unes), les ajouts sont d'une assez grande variété thématique et générique<sup>37</sup>, même si le « tragique » reste la modalité dominante. Or quelques-uns (relatant des événements datés, ce qui permet de dater aussi leur rédaction) prouvent que le goût des incursions oratoires n'est pas tout à fait perdu : on retrouve ainsi la voix discursive propre aux histoires tragiques dans l'« Histoire memorable & tragique d'un assassinat commis en la province de Forest, en l'année 1659 » (Histoire XXVI, p. 460-497), ou encore dans l'« Histoire étrange arrivée depuis peu de temps d'un Frippier de Paris, & la fin miserable de sa vie » (Histoire XXXIV, p. 625-637). Citons l'*incipit* de l'Histoire XXVI :

Cette Histoire ne donnera pas moins d'étonnement que les precedentes ; Et comme elle est nouvelle (puis qu'elle est advenuë depuis peu d'années) Elle fera connoitre que nonobstant les exemples de ceux qui ayant vécu fort brutalement devoient faire sages les autres, & les empêcher de tomber en de semblables fautes : Il y en a toujourns quelques-uns lesquels manquent de bonne conduite, & font de leur vie une idole d'abomination, digne des plus ignominieux suplices, & un tableau de déshonneur, pour eux & leurs familles. En voici un crayon en cette Histoire qui est fort considerable ; & ceux qui la liront attentivement, y connoitront que le monde est un champ semé de bons & mauvais grains ; & qu'il semble que les hommes mauvais sont en plus grand nombre que les bons. Ils y connoitront aussi que Dieu est toujourns tres juste, & qu'encore que le pecheur se cache tant qu'il peut pour accomplir son

<sup>34</sup> *Ibid.*, Histoire VIII, p. 260-281, p. 261.

<sup>35</sup> Voir une liste dans F. de Rosset, *Histoires tragiques*, p. 26.

<sup>36</sup> *Les Histoires tragiques de nostre temps, ou sont contenues les morts funestes & lamentables de plusieurs Personnes, arrivées par leurs ambitions, Amours deregles, Sortileges, vols, rapines, & par autres accidens divers & memorables. Composées par FRANÇOIS de ROSSET. Dernière édition, Revüe & corrigée des fautes qui s'étoient glissées dans les autres Impressions, & augmentée des Histoires des Dames de Ganges, de Brinvilliers, & aussi de plusieurs autres tres-remarquables qui n'ont pas encore été vûës.*

<sup>37</sup> De nombreuses histoires rapportent des faits historiques, comme chez Malingre.

iniquité ; il lui est néanmoins impossible de fuir les yeux de Dieu, lequel connoissant toutes les pensées des hommes, & voyant toutes leurs actions les plus secretement faites, le pecheur ne peut aucunement éviter sa justice, s'il persevere & meurt dans sa malice. (p. 460-461)

Il est intéressant de constater par ailleurs que « La mort déplorable de Madame la Marquise de Ganges, empoisonnée & massacrée par l'Abbé & le Chevalier de Ganges ses beaux freres, le treizième Mai 1667 » (Histoire XXIX, p. 513-554), tout en adoptant le registre des histoires tragiques, se présente sous la forme d'une lettre<sup>38</sup>, ce qui en quelque sorte rend plus vraisemblable l'interlocution :

Je rougis de honte (Monsieur) de vous faire sçavoir que nôtre terre vient de servir de Teatre au spectacle le plus cruel, & le plus barbare qu'on ait jamais pratiqué dans les siecles les plus farouches, & parmi les Nations les plus sauvages : & qu'il faille troubler les douceurs de vôtre vie, par le recit d'une mort qui fera du scandale dans nôtre siecle, & l'execration de la Posterité. (p. 513)

Ces élans oratoires se raréfient malgré tout, et l'on peut remarquer que le récit intitulé « Le Procez & la Mort de Madame de Brinvilliers, pour avoir empoisonné son Pere & ses Freres » (Histoire XXXII, p. 581-608), histoire vraie qui avait tout pour donner une belle histoire tragique, est fait davantage sur le modèle d'un compte rendu judiciaire (avec pièces insérées), sans grand éclat stylistique.

### **Retour sur François de Rosset**

On peut alors se demander ce qui faisait encore, pour des lecteurs de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, l'intérêt des histoires tragiques telles que les rédigeait et racontait le « vrai » François de Rosset (elles composent encore une bonne moitié du recueil de 1708), alors que celles de son successeur et « concurrent », Jean-Pierre Camus, auraient été victimes d'un « échec communicationnel », et d'une disparition rapide du marché de l'édition<sup>39</sup>, en un temps où le « message chrétien » dans le roman tend « vers la discrétion ou le secret »<sup>40</sup>. Car la « contradiction entre la perspective apologétique et morale, qui condamne les passions, les

---

<sup>38</sup> « Ecrite par un Officier du Languedoc, voisin du lieu de Ganges, à un Gentil-homme de ses amis residant à la Cour », *ibid.*, p. 513.

<sup>39</sup> Selon Joël Zufferey, cité par F. Greiner, « Préface », *Littératures classiques*, p. 24. Une rapide consultation du catalogue de la BnF le confirme. Les *XVIII histoires tragiques* de Boaistuau et Belleforest le sont jusqu'en 1654.

<sup>40</sup> F. Greiner, *ibid.*, p. 21.

infractions et les transgressions, et la narration des faits, fondée sur l'exercice des passions, et le plaisir de la vengeance »<sup>41</sup> vaut autant pour l'un que pour l'autre.

Peut-être parce que, tout en jouant ostensiblement ce rôle d'interprétant, François de Rosset est capable (souvent) d'y introduire de l'ambiguïté, voire de déconstruire du même mouvement le discours tenu. La voix oratoire, chez Rosset, laisse souvent apparaître la difficulté de juger, l'ambiguïté des situations humaines, parfois ouvertement, parfois en confrontant des discours contradictoires, ou du moins divergents, donc la nécessité de la prudence dans les jugements, parce que les lois morales peuvent se contredire entre elles, parce que l'on peut être pris entre morale et loi de conservation, parce que les desseins de Dieu sont impénétrables, et surtout parce que l'homme reste inconnu à l'homme...

Prenons l'exemple de l'histoire II du recueil de 1619, « De la mort tragique arrivée à un seigneur de Perse pour avoir trop légèrement parlé, et de la fin lamentable de son fils voulant venger la mort de son père »<sup>42</sup>. La comparaison entre l'*incipit*, extrêmement affirmatif (« ceux qui font profession d'être sages et qui chérissent leur vie doivent prendre garde soigneusement à retenir leur langue »<sup>43</sup>) et l'*excipit* est très parlante.

C'est pourquoi quiconque jugera de cette action<sup>44</sup>, qu'il ne s'arrête pas à l'apparence, de peur de ne donner un téméraire jugement contre celui de qui l'innocence ne sera jamais offensée par la témérité, au lieu que la témérité pourrait nécessairement être nuisible à celui qui entreprendrait d'en juger témérairement.<sup>45</sup>

La figure de la dérivation met en évidence l'équivoque : quel « dire » est-ce là ? Si l'erreur de Clarimont (le baron de Luz) a consisté à univoquer ce qui aurait dû rester équivoque (les raisons politiques de l'assassinat d'Henri le Balafre), ce qui conduit le fils de celui-ci à tuer en duel Clarimont ainsi que son fils, qui voulait venger son père, Rosset joue-t-il à univoquer l'histoire de ces deux duels – en donner un récit qui en explicite clairement la leçon morale – ou à rester à son tour dans l'équivoque, cet exemple visant non tant à nous enseigner à nous taire (alors il n'y aurait pas eu de récit, donc pas de mémoire de l'événement<sup>46</sup>, donc pas d'exemplification),

---

<sup>41</sup> Christian Biet, *Théâtre de la cruauté et récits sanglants en France (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, R. Laffont, « Bouquins », 2006, p. IX.

<sup>42</sup> F. de Rosset, *Histoires tragiques*, p. 73-101. Il s'agit du baron de Luz et de son fils, tués tous deux en duel par François-Alexandre, chevalier de Guise, parce que le baron père s'était inconsidérément vanté d'avoir eu vent du projet d'assassinat par Henri III du père du chevalier, Henri de Guise, dit le Balafre, et de n'avoir rien fait pour l'empêcher. Cette histoire devient la première dans le recueil de 1708.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>44</sup> Laquelle ? Il y a eu deux duels, pour un motif semblable, mais aux circonstances sensiblement différentes.

<sup>45</sup> F. de Rosset, *Histoires tragiques*, p. 100.

<sup>46</sup> Voir l'importance des deux épitaphes sur le « monument » funéraire du père et du fils (*monumentum/memento*), propre par excellence à figurer dans une histoire « mémorable », *ibid.*, p. 98-99 et 101.

mais à savoir ne pas « parler à la légère », ou plutôt à savoir « parler par détours » ? Il s'agirait donc de mettre en scène aussi une « bonne » façon de parler, qui consisterait non à *publier*, mais à *faire paraître* (compris au sens de donner à entendre, laisser à deviner...) <sup>47</sup>. Dans cette histoire, les diverses formes de l'intense circulation des discours dans le monde sociopolitique, de la (fausse) rumeur publique à la négociation royale, ainsi que la force de leurs effets, sont très puissamment mises en scène, ce qui contribue à mettre en évidence à la fois la valeur et la difficulté du silence. Ce faisant, l'histoire souligne la relation entre la (valeur de la) parole et le statut de celui qui parle, qui l'autorise, ou non, à « parler comme il parle » (suspension faite de la valeur de vérité de ce qu'il dit). Elle est donc aussi un lieu où se pose en creux, volontairement ou pas, la question de la légitimité de la parole de celui qui parle, à savoir le « je » narrateur/énonciateur, qui « publie » ce « désastre » <sup>48</sup>.

Son statut à lui n'est pas défini dans cette histoire : par qui, par quoi est-il autorisé, lui, à dire ce qui aurait peut-être dû rester secret, tant à propos de la mort du Balafre que de celles du père et du fils Luz, en pleine période d'interdiction des duels et de conflits politiques larvés, mais violents ? Qu'est-ce qui autorise l'orateur à (re)dire publiquement ce qu'il ne fallait pas dire ? Certes, de nombreuses formules donnent à cette parole une « valeur » biblique : mais en quoi ce « je » indéfini est-il autorisé, sinon par un coup de force énonciatif, à prendre la voix de Dieu ?

Si tant est que l'exemple ait ici réellement (sérieusement) une fonction didactique, la leçon mise en évidence est la suivante : mieux vaut se taire. Mais cette leçon est ambiguë, car elle vaut de deux façons : mieux vaut se taire quand on a tort (que l'on ment), donc d'un point de vue éthique ; mais aussi quand on a affaire à plus puissant que soi (eût-il tort), donc d'un point de vue pragmatique : « il est bien dangereux de dire non seulement des choses fausses mais encore d'en proférer de véritables, lorsque celui contre lequel on les adresse ne manque point de pouvoir ni de ressentiment » <sup>49</sup>. Or développer ce récit qui, si alambiqué soit-il, révèle tout de même un certain nombre de choses, n'est-ce pas en soi contredire cette leçon même, c'est-à-dire parler là où il aurait mieux valu (probablement) se taire ? Même si le texte construit un certain silence sur les rapports de force politiques en œuvre, il ne peut pas ne pas les *faire paraître*, ne serait-ce qu'en construisant cet événement en événement politiquement exemplaire.

---

<sup>47</sup> Cf. « Mon dessein n'est pas de publier les hommes pour les rendre déshonorés mais bien plutôt de faire paraître les défauts, afin qu'ils les corrigent eux-mêmes » (*ibid.*, « Au lecteur », p. 35).

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 99.

C'est peut-être à la fois cette interrogation sur les secrets politiques, souvent présents chez Rosset à l'arrière-plan y compris d'histoires qui paraissent des histoires de passions amoureuses, ou de déviations religieuses, et cette incertitude sur la leçon à tirer d'événements « inouïs », qui intéressait encore à la fin du siècle des lecteurs qui sont par ailleurs aussi ceux qui font le succès des nouvelles historiques et galantes, marquées par un augustinisme qui remettait en cause les « vérités » sur les conduites humaines, tout en restant passionné par leur autopsie.

Paru dans *Elseneur*, 2017, n°32, « L'oralité dans le roman (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », p. 75-89.